

Un développement durable pour les régions de montagne

Autor(en): **Rumley, P.-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio**

Band (Jahr): **101 (2003)**

Heft 8

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-236041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un développement durable pour les régions de montagne

La Convention alpine et la mise en œuvre du développement durable élargissent et déplacent les priorités que s'est fixées l'ARE dans son travail en faveur des régions de montagne. La croissance (démographique par exemple) n'est plus le seul objectif visé. Pour Pierre-Alain Rumley, Directeur de l'ARE, il faut encourager les régions à rechercher un développement économique, social et écologique équilibré. La Convention alpine stimule l'échange d'expériences au-delà des frontières régionales et nationales.

Die Alpenkonvention und der Anspruch der nachhaltigen Entwicklung erweitern und verschieben auch den Akzent in der Arbeit, die das ARE für die Bergregionen leistet. Es geht nicht mehr einzig um ein möglichst starkes Bevölkerungswachstum. Vielmehr sollen die Regionen ein Gleichgewicht der sozialen, wirtschaftlichen und ökologischen Ansprüche anstreben, so ARE-Direktor Pierre-Alain Rumley. Die Alpenkonvention schliesslich fördert den Erfahrungsaustausch über die Regions- und Landesgrenzen hinaus.

La Convenzione delle Alpi e l'esigenza di uno sviluppo sostenibile estendono gli impegni dell'ARE per le regioni di montagna e ne modificano la prospettiva. Non si tratta più soltanto di assicurare una crescita demografica possibilmente elevata, ma di promuovere in tali regioni un equilibrio sociale, economico ed ecologico, afferma il direttore dell'ARE, Pierre Alain Rumley. Inoltre, la Convenzione delle Alpi incoraggia lo scambio di esperienze oltre i confini regionali e nazionali.

Interview avec P.-A. Rumley

La première question va de soi: quelle est votre relation personnelle avec les Alpes?

Pierre-Alain Rumley: J'ai une relation personnelle avec la Montagne. Je suis en effet né dans une région de montagne du Jura, le Val-de-Travers, où j'ai passé une grande partie de ma vie. Avec les Alpes, j'ai maintenant une relation de nature professionnelle. Je fréquente aussi beaucoup les Alpes en tant que randonneur, skieur ou encore cycliste.

On a l'impression que l'ARE ne s'occupe que des agglomérations; est-ce le cas?

C'est vrai que depuis la création de l'ARE en juin 2000, nous nous sommes beau-

coup préoccupés des agglomérations. Il faut dire qu'il y avait un grand besoin de rattrapage. L'aménagement du territoire a trop délaissé les villes jusqu'à récemment. Mais nous avons un intérêt égal pour l'espace rural et les régions de montagne. Simplement, nous ne sommes pas encore aussi avancés dans la réflexion. Mais nous allons de l'avant et nous sommes organisés en conséquence.

Justement, quelle est cette organisation?

Notre Office est maintenant organisé partiellement en ligne (sections) et partiellement de manière matricielle. Les agglomérations et l'espace rural constituent deux groupes stratégiques qui concernent l'ensemble des sections.

Quels sont les problèmes spécifiques de l'espace rural?

Il faut d'abord rappeler que l'espace rural représente 30% de la population suis-

se, ce qui est loin d'être négligeable, et la plus grande partie du territoire. Cela suffit à justifier notre intérêt pour son aménagement. Les enjeux sont nombreux: le développement du paysage, certes, mais aussi les transports, l'énergie, l'habitat et bien entendu l'emploi. Nous pensons qu'il n'y a pas aujourd'hui une politique globale et cohérente de l'espace rural. Les approches sont encore très sectorielles. Notre but, c'est l'élaboration de cette vision globale. C'est d'ailleurs une tâche qui concerne, outre notre Office, d'autres Offices fédéraux de même que les cantons, les régions et les communes. En fait, nous aimerions concrétiser pour l'espace rural ce que nous avons fait pour les agglomérations.

Naturellement, vous vous placez par rapport au développement durable. Ce concept change-t-il quelque chose par rapport aux approches qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui?

Bien entendu, l'objectif c'est d'aller dans la direction du développement durable. Est-ce que cela change quelque chose? Oui et non. Non, parce que le développement durable n'est pas quelque chose que l'on décide subitement de mettre en œuvre. Le développement durable est un processus et nous nous trouvons quelque part sur la voie qui y conduit ou peut y conduire. Oui, parce que le concept de développement durable implique un changement de paradigme, une nouvelle manière de penser si vous voulez. On ne doit plus réfléchir uniquement en termes de croissance (démographique par ex.) mais en termes d'équilibre et d'harmonie entre les développements économique, social et environnemental.

Vous collaborez régulièrement avec des communes, des cantons et des régions. Percevez-vous ce changement d'approche?

Partiellement oui. Je dirais que la volonté d'aller dans la direction du développement durable existe bel et bien. Ce qui manque encore souvent, c'est une connaissance approfondie des tenants et aboutissants, de même qu'une applica-

tion conséquente du concept. Par contre, ce qui est réjouissant, c'est de voir la mise en œuvre de projets concrets.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples?

Il y en a de très nombreux. Je trouve par exemple très intéressant le développement de la commune de Vrin dans les Grisons. On mise sur les atouts de la région, on utilise les matières premières à disposition (le bois) et l'on met en valeur le patrimoine local. Et une réputation se fait vite; je me suis rendu à Vrin (comme touriste) dès que j'ai eu connaissance de l'attribution du prix du patrimoine. Je suis aussi très impressionné par le développement de Vals, toujours dans les Grisons. Là aussi, on mise sur les atouts de la région (l'eau notamment). Et le bâtiment des thermes de Zumthor, outre qu'il est magnifique, fait office de catalyseur. Bien d'autres communes de montagne développent des projets que je qualifierais de «durables»: Saas Fee par exemple qui a cherché des solutions en matière de transports, Olivone qui mise sur la culture, Göschenen et bien d'autres encore.

Effectivement, il semble que de nombreux projets intéressants («durables») émergent. Sont-ils néanmoins suffisants pour assurer la survie de nombreuses régions?

Comment réagissez-vous à l'étude de l'EPF de Zurich selon laquelle 30 à 50% des communes de montagne sont menacées de déclin?

La question de savoir si les projets «durables» peuvent suffire ou pas est évidemment centrale. Je ne peux pas y répondre de manière générale. Chaque région doit faire l'objet d'un examen particulier. De plus, il ne m'appartient pas de donner des réponses définitives. C'est en grande partie aux régions elles-mêmes de le faire. L'étude à laquelle vous faites allusion nous interpelle évidemment. Il faut examiner cette étude attentivement mais également la prendre pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une étude scientifique. Et puis, il faut dépasser l'échelle de la commune et examiner les choses à l'échelle de la région. Si l'on regarde l'évolution de la population entre 1990 et 2000, on s'aperçoit que la plupart des communes de montagne sont en croissance. Mais il est vrai qu'il faut s'intéresser plus au futur qu'au passé, ce que nous sommes d'ailleurs en train de faire.

Vous avez également la responsabilité de la Convention alpine. Cette dernière n'est-elle pas un obstacle au développement de l'espace alpin?

Bien sûr que non. La Convention alpine est un instrument de développement équilibré (durable) des Alpes. Tous les pro-

jets que j'ai mentionnés tout à l'heure sont tout à fait dans l'esprit de la Convention alpine. De plus, cette dernière assure un développement harmonisé et coordonné de l'ensemble de l'espace alpin, par-delà les frontières mais dans le respect des particularités culturelles. Il paraît assez évident que la Suisse a un intérêt à ce que ses voisins aient la même politique qu'elle en matière de transports par ex.

Etes-vous optimiste pour l'avenir des régions de montagne?

Je suis par nature optimiste. Donc je le suis dans ce cas également. Ce qui me rend optimiste, c'est d'une part les tendances que j'ai rappelées tout à l'heure. C'est d'autre part l'évolution de notre société qui va vers plus de loisirs, ce qui devrait favoriser les régions de montagne. Mais il est vrai que j'ai des interrogations, notamment quant au maintien d'un nombre d'emplois suffisant en quantité et en qualité dans les régions de montagne eu égard aux processus de globalisation et de métropolisation.

Interview: Pieter Poldervaart

Pierre-Alain Rumley
Directeur de l'ARE
CH-3003 Berne
pierre-alain.rumley@are.admin.ch

Wandeln Sie Ihr INTERLIS-Datenmodell in ein UML-Diagramm. Oder umgekehrt. Software herunterladen, testen.

Ihr Datenmodell als Diagramm!



EISENHUT INFORMATIK

Rosenweg 14 • CH-3303 Jegenstorf • Tel 031 762 06 62 • Fax 031 762 06 64 • <http://www.eisenhutinformatik.ch>